



CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME

L'épreuve des faits : **SOMMAIRES D'ÉVALUATION**

2007-SE-14

PROGRAMME D'INTERVENTION RAPIDE ET INTENSIVE EN MILIEU FAMILIAL (PIRIMF)

Le Programme d'intervention rapide et intensive en milieu familial (PIRIMF) s'adresse aux jeunes signalés aux services de la protection de la jeunesse en raison de troubles de comportements sérieux et à leurs familles. Le PIRIMF a été élaboré et expérimenté par le Centre jeunesse de Lanaudière.

Le but de ce programme était de favoriser le maintien du jeune dans un contexte sécuritaire qui préserve l'intégrité familiale. Il s'ajoutait à l'intervention psychosociale habituellement offerte dans les Centres jeunesse.



Selon la philosophie sous-jacente au PIRIMF, les troubles de comportements peuvent être engendrés et maintenus par divers facteurs, dont les pratiques éducatives erratiques ou abusives des parents, la piètre qualité du fonctionnement familial, la pauvreté ou la marginalisation du réseau social, de même que par certaines caractéristiques du jeune et de sa famille, et de l'environnement dans lequel ils évoluent. Le PIRIMF utilise l'instabilité créée par la crise familiale comme un levier de changement pour intervenir sur ces différents facteurs. L'intervention privilégiée par le Programme s'appuie sur les principes propres aux *Homebuilders*, soit : l'intensité, la souplesse des horaires, l'intervention dans le milieu familial et une intervention systémique qui appelle la participation du jeune et de ses parents ainsi que divers intervenants de la collectivité. Elle comporte plusieurs étapes, notamment l'évaluation des besoins du jeune et de sa famille, l'élaboration d'un plan d'action et la révision du plan d'action. L'ensemble des étapes s'échelonne sur environ 12 semaines.

Évaluation du projet

L'expérimentation s'est déroulée sur 32 mois et a rejoint 574 familles et enfants, dont 446 âgés de 13 à 17 ans.

La démarche d'évaluation a eu cours de septembre 2004 à décembre 2006. Un devis quasi expérimental avec groupe contrôle a été utilisé. Le groupe contrôle était constitué de jeunes, comparables aux jeunes du groupe sur lequel portait l'intervention,

en provenance de trois autres centres jeunesse. Les jeunes du groupe contrôle ont reçu les services ordinairement offerts dans les centres jeunesse.

L'échantillon total se composait de 124 familles et enfants dont 77 dans le groupe expérimental et 47 dans le groupe contrôle. Dans le cadre de l'évaluation, seulement les jeunes de 12 ans et plus étaient admis. La collecte des données s'est effectuée en deux temps : au début de l'intervention et six mois plus tard. Les données ont été recueillies à l'aide de questionnaires administrés aux adolescents et aux parents, et d'informations recueillies à partir des dossiers des participants.

Une évaluation des processus et des résultats a été menée. Dans l'évaluation des processus, l'objectif central était de vérifier si le PIRIMF a été mis en œuvre tel qu'il avait été conçu initialement. Deux dimensions ont été étudiées : les caractéristiques des familles participantes et les caractéristiques des interventions. L'évaluation des effets visait à déterminer si le PIRIMF contribue à l'amélioration des pratiques éducatives, des relations parents-enfants et du fonctionnement familial et à la bonification des réseaux de soutien du jeune et de sa famille. Elle visait également à déterminer si le programme permet l'amélioration des comportements du jeune et s'il contribue à prévenir la criminalité, la victimisation et le placement. Une analyse avantages-coûts a également été effectuée en mettant en parallèle les coûts du programme et les effets observés.

Principaux résultats

L'évaluation des processus révèle que :

- les observations des intervenants traduisent une participation importante des parents et des jeunes dans la définition des objectifs d'intervention.
- l'intervention réalisée dans le cadre du PIRIMF correspondait aux paramètres établis au départ : la présence de l'intervenant est plus intensive que l'intervention habituellement offerte par les centres jeunesse, la prise de contact avec les familles est rapide (moins de 24 heures après la demande de service) et la majorité des interventions se déroulent dans des environnements connus des familles (domicile, école, etc.);
- la durée moyenne des interventions réalisées dans le cadre du PIRIMF a été de 11,2 semaines. La durée minimale de l'intervention, de 2,9 semaines, et la durée maximale, de 31,4 semaines. Dans 62,4 % des situations, l'intervention a été de 12 semaines ou moins, soit la durée d'intervention initialement prévue. Toutefois, pour 37,7 % des familles, la durée a été supérieure à 12 semaines et elle a excédé 16 semaines pour huit familles (10,4 %).

Les résultats de l'évaluation ont révélé que :

- la situation des participants au PIRIMF s'est davantage améliorée que celle du groupe contrôle quant aux aspects suivants : la cohésion familiale et les relations entre le jeune et sa mère;
- comparativement au groupe contrôle, les jeunes ayant participé au programme ont été suivis moins longtemps dans le système de protection et ils ont été moins nombreux à être placés. Par exemple, les données sur les placements pendant la période à l'étude indiquent que 31 jeunes (40,3 %) ayant participé au PIRIMF ont été placés pendant cette période comparativement à 38 jeunes (81 %) du groupe contrôle;
- par ailleurs, ceux qui ont été placés ont vécu moins de déplacements, leur placement a été moins long et les ressources utilisées ont été moindres. Lorsqu'on considère le nombre total de jours de placement pendant la période de six mois en question, on constate que les jeunes ayant participé au Programme ont été placés en moyenne 31 jours, alors que ceux du groupe contrôle ont été placés en moyenne 92 jours. La différence entre les deux groupes est significative.

L'évaluation avantages-coûts révèle que :

- pour mettre en œuvre le PIRIMF, six éducateurs et une coordonnatrice ont été embauchés. Il est possible d'estimer que l'offre de services aux 446 jeunes de 13 à 17 ans a coûté 743 490 \$ en salaires;
- la durée des suivis ayant été moins longue, on peut estimer à 237 000 \$ la somme épargnée pour l'intervention de suivi pour les 446 jeunes de 13 à 17 ans ayant participé au PIRIMF;
- la somme épargnée en ce qui touche le placement pour six mois d'intervention pour les 446 jeunes de 13 à 17 ans ayant participé au PIRIMF correspond à 138 436 \$;

- sur la base des dépenses et des résultats monétisables, les coûts du programme se situent à 368 054 \$, soit environ 825 \$ par jeune. Cette dépense doit être examinée à la lumière des effets non monétisables qui ont été observés, entre autres, le fait qu'il y ait moins de jeunes qui ont été retirés de leur milieu familial, qui ont vécu des déplacements de milieu d'hébergement ou qui se sont retrouvés en centre de réadaptation et qu'il y ait plus de familles au sein desquelles la cohésion familiale et les relations jeune-mère se sont améliorées.

Leçons apprises

Voici quelques-unes des leçons apprises :

- le PIRIMF constitue une modalité d'intervention qui évite le recours au placement dans plusieurs situations et qui diminue la durée des placements, lorsque cette option s'avère nécessaire;
- il est possible d'intervenir auprès d'une famille en situation de crise tout en favorisant le maintien du jeune dans un contexte sécuritaire qui préserve l'intégrité familiale;
- des effets positifs sur la diminution des comportements antisociaux et délictuels ont été observés chez les jeunes; par contre, ces résultats ne sont pas entièrement imputables à l'intervention assurée par le PIRIMF.

Conclusion

Le Programme d'intervention rapide et intensive en milieu familial (PIRIMF) implanté dans le Centre jeunesse de Lanaudière a permis de faire ressortir les effets bénéfiques d'une intervention adaptée aux jeunes et familles à risque, particulièrement auprès des adolescents qui présentent des troubles de comportements sérieux.

Dans le cadre du PIRIMF, la mesure des effets de l'intervention auprès d'un jeune et de sa famille a été de six mois; il va de soi qu'une évaluation portant sur une plus longue période fournirait des informations plus précises sur l'efficacité d'un tel programme intégré visant les jeunes à risque et leur famille.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou un exemplaire du rapport final d'évaluation, veuillez communiquer avec le Centre national de prévention du crime au 1-877-302-6272 ou consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC.

Vous pouvez également consulter le site Web de l'Association québécoise des Centres jeunesse à l'adresse suivante : www.acjq.qc.ca.

Pour recevoir des informations sur les activités du CNPC, nous vous invitons à vous inscrire à la liste d'envoi électronique du CNPC en visitant notre page d'enregistrement à : www.SecuritePublique.gc.ca/prg/cp/maillinglist/subscribe-fr.aspx.